



HAL
open science

L'EXODE DES CERVEAUX AFRICAINS ET LE DEFI DU DEVELOPPEMENT : LA MARCHE A REBOURS

Assia Iallouchen, Mehdi Essarsar

► **To cite this version:**

Assia Iallouchen, Mehdi Essarsar. L'EXODE DES CERVEAUX AFRICAINS ET LE DEFI DU DEVELOPPEMENT : LA MARCHE A REBOURS. *Revue Economie, Gestion et Société*, 2017, 9. hal-01868005

HAL Id: hal-01868005

<https://hal.science/hal-01868005>

Submitted on 15 Sep 2018

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Public Domain

**L'EXODE DES CERVEAUX AFRICAINS ET LE DEFI DU
DEVELOPPEMENT :
LA MARCHE A REBOURS**

Par

Assia IALLOUCHEN

**Chercheur en Droit Public à la Faculté des sciences Juridiques,
Economiques et Sociales de Tanger.**

&

Mehdi ESSARSAR

**Professeur de Droit Public à la Faculté des Sciences Juridiques,
Economiques et Sociales de Tanger.**

Résumé

Il n'est secret pour personne que l'Afrique est en train d'exporter non seulement ses richesses naturelles mais aussi sa matière grise. Si les pays riches peuvent alors, compenser leurs pertes de capital humain dans le domaine de la santé grâce à leurs politiques **d'immigration choisie** en attirant les migrants qualifiés en provenance des pays en développement, les pays pauvres du Sud parviennent très difficilement, voire jamais à rééquilibrer la balance.

Le développement reste donc, une expression vaine à la mode dans les pays de tiers-monde, une sempiternelle histoire. Cet article tente de répondre à ces quatre questions : qui s'enfuit ?

Pourquoi ? Où ? Et Quelles sont les conséquences de cette fuite. L'article projette ainsi de la lumière sur l'immigration choisie tout en réfutant la supercherie du co-développement.

Mots clés : Exode des cerveaux- développement- Afrique- aide aux développement- co-développement- capital humain- ressources humaine-immigration choisie-politique migratoire.

Abstract

It's become widely known that African continent is continuously exporting not only natural wealth of all sorts but also its brains. While rich countries can make for the loss of human resources in the field of health services thanks to their selected migration policies which stand on attracting qualified migrant from underdeveloped countries. South pour countries can 2 hardly reset the balance of this permanent loss. Development remains a meaningless expression in third world countries, and endless story of further hope. This essay tries to provide answers to four questions: who escapes? Why do they do? Where to? What are the consequences of this escape? The present essay tries on the one hand to shed light on chosen immigration; on the other hand it will undermine the bases of the alleged concept of "co-development".

Key Words: *Brain drain- Development-Africa- Development assistance- Co-development- Human capital- Human resources- Immigration- selected immigration- Migration policy.*

Introduction :

Dire que ‘‘L’enfant africain est l’avenir de l’Afrique’’, est-ce faire la langue du bois ou un acte de foi qui tire la conclusion qui s’impose à l’issue d’une analyse socioéconomique rigoureuse ? À première vue pas d’avantage ! L’enfant africain ne se pose point de questions sur le sens de la vie, pour la simple raison qu’il cherche d’abord à survivre. Il a sûrement du mal à comprendre plusieurs choses :

Tout d’abord, pourquoi la carte du monde est-elle divisée en deux camps? Les riches et les pauvres ? Et pourquoi, malgré la diversité de leurs ressources humaines et naturelles les pays africains sont, dans leur ensemble, potentiellement riches, immensément riches, mais ils continuent à être considérés comme des pays les plus pauvres de la planète, sous-développés ou en voie de développement ?

Conscient qu’il est né dans le mauvais poignet du monde, il se demande comment faire pour s’enfuir et passer dans l’autre camp, celui des pays riches, là où il est possible de vivre, étudier, et travailler. Là où selon son imagination on ne connaît ni la faim ni l’arbitraire. A vrai dire, il ne fait que marcher dans le sillage de ses ancêtres ! Les questions de notre petit sont si récurrentes rendant le débat aussi vif, mais cette fois-ci entre les internationalistes d’une part, qui voient dans l’exode des cerveaux un phénomène normal dans le marché actuel, une migration comme autres, aussi bien bénéfique au Nord qu’au Sud, puisque les compétences vont là où la rémunération et la productivité sont optimales. Selon la théorie économique, les différences de niveau d’études de la population constituent un élément de réponse important, et l’amélioration des possibilités d’études devrait accroître les revenus dans le monde en développement.

Disons-le sans ambages, les régions les plus riches profitent de la migration professionnelles des gens de Sud, parmi lesquels nombreux sont les titulaires d’un diplôme universitaire obtenu grâce à des programmes de bourses financés par l’aide. Les Nations Unies estiment, à environ 27000 le nombre des professionnels africains partis travailler à l’étranger au cours des 15 années qui ont précédé 1975, à environ 60000 ceux qui auraient quitté leurs pays entre 1985 et 1990. Aujourd’hui, environ un Africain sur trois qui possède un diplôme universitaire travaille en dehors de l’Afrique. Si les pays riches peuvent alors, compenser leurs pertes de capital humain dans le domaine de la santé grâce à leurs politiques **d’immigration choisie** en

attirant les migrants qualifiés en provenance des pays en développement, les pays pauvres du Sud parviennent très difficilement, voire jamais à rééquilibrer la balance.

Remarquons bien que pour aborder cette problématique atroce nous avons employé plusieurs termes : « fuite des cerveaux », « immigration choisie », « mobilité frontalière des diplômés », « Brain drain », « migrations qualifiées »...de ce fait, une question importante se pose : entre la notion négative de fuite des cerveaux, et la plus positive de mobilité frontalière des diplômés sommes-nous en mesure de choisir entre les termes et les concepts ?

Inévitablement, le concept de « **l'exode des cerveaux** » est présent dans cette analyse comme un fil conducteur, alors même que cette fuite des cerveaux se cherche encore et toujours un sens, une définition. C'est pour cela, et avant tout développement, il semble utile de s'arrêter sur un travail de définition tant que notre concept demeure flou. En effet, ce travail de définition sera largement étoffé dans cet article, mais il nous est possible de fournir dès maintenant quelques éléments de reconnaissance.

Terminologie

La notion d' « exode des cerveaux » va de soi pour identifier notre objet d'étude. Si l'on l'utilise la définition retenue par le Programme des Nations unies pour le développement (PNUD), la fuite des cerveaux « se produit lorsqu'un pays perd sa main-d'œuvre qualifiée en raison de l'émigration. Dans cet article, il faut donc entendre par :

- ❖ *La fuite des cerveaux*, l'émigration des travailleurs qualifiés, des universitaires et autres intellectuels, vers d'autres pays, pour diverses causes. Plusieurs termes, essentiellement des anglicismes, sont employés pour désigner ce phénomène et traduire sa dynamique multipolaire, accélérée et diversifiée, dans les contextes économique, politique et technologique actuels : « professionnel transients », « brain gain », « reserve transfert of technology », « transit brain drain », « delayed return », « skilled transients », « brain mobility » « brain exchange. »¹. Selon l'optique internationaliste, la fuite des cerveaux crée les conditions de la relève de l'élite locale soit par des outputs (migrations de pays limitrophes, retour de quelques migrants du

¹ *La Mobilité internationale des compétences - situations récentes, approches nouvelles*, ouvrage collectif sous la direction de Mihaela Nedelcu, Paris, L'Harmattan, 2004, pp. 11-12.

pays d'origine) soit par des inputs (relève à l'échelle interne). Elle constituerait donc une forme de régulation du « brain overflow » (Khadria and Krishna 1997, 347-385). En formant des pôles connectés à leur pôle d'origine, ce « brain pool » pourrait être à même de promouvoir la recherche scientifique, de contribuer au développement des ressources humaines et à la compétitivité économique de leur pays d'origine (Charum, Granes et Meyer 1994).

- ❖ **La notion d'étudiant étranger** utilisée par l'UNESCO s'efforce de se concentrer sur les facteurs éducatifs qui peuvent amener un jeune adulte à étudier à l'étranger (Institut de statistique de l'UNESCO, 2006, p. 33). Cette institution internationale propose ainsi la notion d'*étudiant en mobilité internationale* qui concerne les personnes ayant quitté leur pays d'origine pour s'installer dans un autre avec l'objectif d'étudier.
- ❖ **La migration qualifiée** signifie la migration de personnes ayant une formation supérieure (universitaire ou autre) acquise dans le pays d'origine avant l'émigration ou dans le pays d'immigration ou de transit. Mais ce qu'il faut souligner c'est que le terme « qualifiée », que l'on peut également traduire en anglais par « skilled », n'a pas le même sens et la même signification partout dans le monde. Il existe parfois une certaine confusion dans son utilisation.

Le terme a une relation avec la formation et le niveau de l'éducation d'une personne mais cette formation et ce niveau d'éducation diffèrent d'un pays à un autre. C'est ainsi qu'une personne considérée comme qualifiée dans certains pays (notamment ceux du Sud) n'est pas automatiquement considérée comme telle dans d'autres pays (particulièrement ceux du Nord). Dans certains pays, le terme est appliqué seulement aux personnes ayant des qualifications assez spécifiques et des formations supérieures, mais dans d'autres pays il inclut même les personnes qui ont une formation générale et une éducation du niveau secondaire. La qualification de la personne dépend beaucoup plus de la demande de cette qualification dans le marché de travail². Dans certains cas, cette qualification est donc différente dans le pays

² Voir pour plus de développements, Michael TEITELBAUM, « Immigration ahead : the meaning and future of 'skilled migration ' », in Focus on skilled migration, N° spécial de la Revue Around the Globe, <http://revues.imist.ma/?journal=REGS> **ISSN: 2458-6250**

d'origine et dans le pays de destination. Par exemple, un universitaire ou une infirmière pourraient être considérés comme hautement qualifiés au Tchad mais pas en Europe³.

- ❖ **Le Brain drain** : apparu pour la première fois au Royaume- Uni dans un document de la Royal Society. Le terme est couramment utilisé par les anglo-saxons, il signifie en français drainage des cerveaux. Pour les Anglais, par exemple, il s'agissait, à l'origine, de recruter, à leur profit, des cerveaux dans d'autres pays en leur proposant des conditions professionnelles et salariales plus avantageuses. Chez les francophones, certains l'appellent « fuite des cerveaux », d'autres la qualifient de « traite des cerveaux », la comparant, à tort ou à raison, à la traite négrière dont les anciens pays colonisateurs furent les vils bénéficiaires.

Le terme « **cerveau** », quant à lui, indique que l'on se préoccupe d'un personnel hautement qualifié intellectuellement. Petit à petit, ce terme fut également utilisé pour désigner la migration d'étudiants du tiers monde partis se former dans les pays industrialisés. Plus tard, on regroupa également sous ce vocable « *les personnes qui partant du Sud représentaient une qualification professionnelle reconnue* », qu'elle soit intellectuelle ou non.

Il est vrai que ce phénomène ne se limite pas au continent noir, il dépasse carrément les frontières africaines pour toucher de même d'autres pays quelque soit le niveau d'industrialisation. Il s'agit bien entendu, d'un fléau planétaire induit par la mondialisation et qui entraîne par conséquent, une nouvelle lecture, une nouvelle grammaire des migrations des compétences. C'est pour cela « **une fuite des cerveaux** » à sens unique devient obsolète vu la complexité de cette forme de migration qui se caractérise par une pluralité de facteurs exogènes et endogènes, de situations, d'acteurs et de dimensions. D'ailleurs, la multiplicité des concepts que l'on a évoqué dans les lignes précédentes permet de mieux rendre compte des logiques et des pratiques de mobilité, de circulation, de récupération des connaissances, d'intégration des migrants dans les projets de développement, etc., que le paradigme de l'exode des cerveaux ne prend pas en considération.

Vol. 3, N°2 Spring 2006, publications de Monash Institute for the Study of Global Movements de l'Université Monash à Victoria en Australie, pp. 11-16.

³ Cf. Ibidem, p.12.

Il est à signaler que dans cet article, nous mettons particulièrement l'accent sur l'**Afrique**, pour la simple raison que ce phénomène fait plus de ravages dans les pays de continent noir, ces pays pauvres qui sont moins préparés à y faire face. Car la conjonction de ces facteurs ne permettra pas au continent africain de sortir du coma dans lequel il est plongé depuis près de cinquante ans.

En effet, la question de la fuite des cerveaux représente un des défis majeurs des pays africains dans leur combat pour le développement. Pour mener à bien notre sujet, il sera judicieux de le diviser en deux grands volets :

- Dans une première partie nous tenterons d'identifier les espaces géographiques d'où partent les cerveaux et les domaines les plus touchés par ce qui s'apparente à un fléau, de montrer ses causes, son importance, et ses conséquences.
- La deuxième partie décline la politique d'immigration des pays et institutions d'accueil, et propose quelques solutions, à différents niveaux, pour réduire les effets de ce fléau.

I- Pauvreté, chômage, et sous-estime de soi des jeunes africains: quelles alternatives ?

*« La pauvreté pousse à l'émigration, la richesse invite à l'expatriation mais une fois arrivés nous sommes tous des immigrés ».*⁴

I-1 Pourquoi émigre t-on ?

L'Afrique est le deuxième continent le plus peuplé au monde et le troisième de par sa superficie, après l'Asie et l'Amérique. Avec une superficie de 30 221 532 km² y compris les îles, le continent noir occupe 6,0 % de la surface terrestre, et 20,3 % de la surface des terres

⁴ Patin Michel (1960)

émergées. La population de l'Afrique qui s'élève à **944000000 habitants** (mi 2007) fait **14%** de la population mondiale.

La croissance rapide de la population observée dans cette partie du monde augmente ces difficultés et accroît l'incitation des populations, en proie à la précarité et à la pauvreté⁵, à migrer hors des frontières nationales⁶ à la recherche d'une vie meilleure.

Le continent africain semble être particulièrement touché par la fuite des cerveaux au regard des statistiques et des préoccupations alarmistes des organisations internationales et des analyses des médias. Ces dernières tirent sur la sonnette d'alarme. Elles n'hésitent pas à considérer les migrations permanentes de cadres qualifiés africains comme un des facteurs de marginalisation de l'Afrique dans la mondialisation.

Lors de la Conférence régionale de la Commission Economique pour l'Afrique des Nations unies (CEA) sur la fuite des cerveaux et le renforcement des capacités en Afrique tenue à Addis-Abeba du 22 au 24 février 2000, les estimations faisaient état de plus de **60 000** travailleurs hautement qualifiés africains (docteurs, enseignants universitaires, ingénieurs, etc.) monnayant leurs compétences à l'étranger entre 1985 et 1990. Aux préoccupations des organisations internationales, s'ajoutent aussi celles des décideurs politiques du continent.⁷ D'après *l'Atlas des migrations*, l'Afrique subsaharienne compterait aujourd'hui **17 millions** de migrants internes au continent et quelque **4 millions** dans les quarante pays riches de l'OCDE, principalement en Europe de l'Ouest⁸. Dans cette migration, la part des personnes hautement qualifiée est importante. Elles seraient aujourd'hui **un million et demi** originaires d'Afrique.

⁵ Voir le Rapport Economique sur l'Afrique 2005 de la Commission Economique pour l'Afrique. Ce rapport indique que la pauvreté s'accroît en Afrique malgré quelques améliorations un taux de croissance record enregistré dans la région.

⁶ Voir Guilmoto et Sandron (2003).

⁷ Ibrahima Amadou Dia, « *Déterminants, enjeux et perceptions des migrations scientifiques internationales africaines: le cas du Sénégal* », page 143, Stichproben. Wiener Zeitschrift für kritische Afrikastudien Nr. 8/2005, 5. Jg.

⁸ Philippe BERNARD, Afrique, le continent de tous les exils, dans *L'Atlas des migrations*, hors série du *Monde*, 2008, p.156

En effet, la théorie de la fuite des cerveaux s'appuie sur deux facteurs *à priori* pour expliquer les pratiques migratoires des personnes hautement qualifiées : les facteurs qui poussent les individus à quitter leur pays (appelés également facteurs répulsifs) (A) et les facteurs attractifs. (B).

A- La fuite des cerveaux africains : s'enfuir pour survivre

Aucun pays ne peut se développer s'il n'utilise rationnellement son capital humain, sa matière grise. Il convient donc de savoir pour quelles raisons ces pays ne sont pas parvenus à mettre en valeur leurs richesses "humaines" pour entrer dans une véritable phase de développement, ce qui leur aurait permis d'écartier les principales causes de la misère qui frappe une bonne partie de leur population.

Ecartons d'emblée une raison ou une excuse avancée par certains auteurs et hommes politiques: **la colonisation**, ce qui est irrecevable. Ce n'est qu'un prétexte qui a pour objectif de masquer les fautes commises et les occasions manquées par les dirigeants politico-économiques des pays africains depuis leur indépendance. Ils auraient pu et dû agir pour diminuer leur écart de développement. Or, après plus d'un demi-siècle d'indépendance, cet écart s'est aggravé.⁹

Pour que le continent noir puisse entrer dans une véritable phase d'évolution économique et sociale, trois conditions, au moins doivent impérativement être réalisées à savoir :

- ✓ Un nombre suffisant de personnes susceptibles de représenter des cadres formés et une main-d'œuvre qualifiée ;
- ✓ Des infrastructures dont l'amélioration favorise le développement ;
- ✓ Une quantité suffisante de moyens de production susceptibles d'améliorer la productivité du travail dans tous les secteurs ;

⁹ Elie Sadigh, « Afrique, Le continent pillé : Atouts, handicaps, perspectives et propositions », p .9, L'Harmattan, 2009

Toutefois, ces trois conditions ne parviennent plus à se réaliser et voir le jour car il n'y a pas à la base une véritable volonté nationale. Certes, la volonté est nécessaire mais elle n'est pas suffisante. Elle doit être encouragée, soutenue, portée et partagée avec les dirigeants politiques et économiques de ces pays. La dichotomie entre la richesse naturelle que recèlent le sol africain et la pauvreté croissante des populations est telle qu'on s'interroge sur le rôle des dirigeants politiques. Les pays africains vont mal, très mal.¹⁰ Ainsi peut-on constater que les pays qui sont les plus pillés sont ceux dont les dirigeants se montrent notoirement incompétents, ceux dont les dirigeants cherchent le pouvoir pour le pouvoir ou veulent défendre leur intérêt personnel aux dépens de l'intérêt général, ceux qui défendent les intérêts d'autres Etats, des cartels, de certaines entreprises; certains dirigeants cumulent les quatre à la fois, favorisant grandement le pillage de leur pays. C'est pourquoi, il importe de souligner que c'est souvent parmi **les cerveaux** quittant l'Afrique que l'on trouve la plupart **des opposants**, leur émigration est alors du pain béni pour plusieurs dirigeants, moins enclins à gérer le pouvoir démocratiquement.

Par développement, on entend surtout l'amélioration du bien-être, qui dépend tout d'abord de l'éducation, de la formation, de la santé, de la culture, etc. il ne faut pas cependant, avoir seulement ou essentiellement comme objectif l'augmentation des produits réels.

En effet, pour tenter de faire face à cette situation il faut que les dirigeants de ces pays mettent en valeur leur richesse humaine par le développement de l'enseignement et de la formation, indispensables pour améliorer la situation de l'emploi dans ces pays, puisque le taux de chômage des jeunes africains est un noyau dur qui constitue non seulement un gaspillage des ressources humaines, mais aussi l'une des principales causes de l'émigration économique, de la fuite des cerveaux. Les problèmes d'insertion professionnelle, la banalisation des libertés académiques¹¹, la crise de la recherche scientifique, la faible valorisation des ressources humaines, les salaires bas, la corruption, l'instabilité politique, la pauvreté sont des facteurs parmi tant d'autres qui contribuent à l'accroissement de l'exode des

¹⁰ Gaston-Jonas KOUVIDILA, « la fuite des cerveaux africains, le drame d'un continent réservoir », Edition L'Harmattan p.15.

¹¹(Diouf et Mamdani 1994.

compétences.. Au-delà de la recherche de conditions de vie et de travail plus stimulantes, les migrations de personnel qualifié posent le problème du respect des droits de l'homme et des libertés civiques¹². S'enfuir pour survivre reste la seule carte à jouer et la seule alternative pour ces jeunes africains désireux d'une vie meilleure, surtout devant **l'irrésistible séduction des pays développés (B)**.

B- Les cerveaux africains face à l'irrésistible séduction des pays plus développés

Devant les échecs répétés des projets de développement et face aux promesses non tenues des dirigeants de ces pays, le développement reste une expression vaine à la mode dans les pays de tiers-monde, voire une sempiternelle histoire. Face à cette situation alarmante, les forces vives, les jeunes surtout émigrent vers les pays développés pour tenter d'échapper à ce sort misérable. Cette répulsion ou refus du mode de vie traditionnel est surtout lié à cette gouvernance peu performante, d'un niveau technique archaïque et donc peu digne d'intérêt. Ceci traduit les sentiments profonds et les aspirations fondamentales des peuples africains d'un eldorado imaginaire ou encore divers symptômes de la nostalgie d'un paradis perdu.

Un autre facteur d'attraction pour les émigrants est le développement rapide du secteur R&D dans les pays occidentaux. Il est intéressant de remarquer que du nombre total de **85.000** de doctorats délivrés aux Etats-Unis dans la période 1960-1982, **55.000** ont été accordés à des émigrés.¹³

En effet, Les compétences africaines s'expatrient surtout pour le travail. Les conditions de travail dont elles bénéficient dans leur pays de résidence sont généralement meilleures que celle que leur offre leur pays d'origine. Les africains qui émigrent choisissent la vie à l'étranger, mais c'est surtout leurs employeurs qui les choisissent.

I-2 le verdict des faits

¹² Wongibe 2000, 29.

¹³ BOHDAN JALOWIECKI ET GRZEGORZ JERZY GORZELAK, « *La fuite des cerveaux, le gain de cerveaux et la mobilité: théories et modèles prospectifs* », Vol. XXIX, No. 3, 2004

« Les histoires de chasse resteront des épopées glorieuses jusqu'au jour où les animaux auront leurs propres historiens. »

Proverbe populaire du Zimbabwe

Les faits parlent d'eux-mêmes. Les statistiques et les chiffres présentés dans ce travail témoignent des effets de l'exode des cerveaux sur les pays du continent noir et sur le dit projet de développement de ces derniers.

Et la question de la fuite des cerveaux n'est traitée, ni aux conférences de l'Union africaine où, constamment, la création des États-Unis d'Afrique le dispute au règlement des incessants conflits armés, ni aux sommets de l'Union européenne où l'on s'amuse à jouer aux pompiers alors que plusieurs dirigeants de cette institution sont de véritables pyromanes, ni encore aux retrouvailles du G8 où l'on fait bonne figure en invitant des dirigeants africains, qui n'y sont, en réalité, que des pots de fleurs. En 2008, par exemple, six chefs d'État africains sont invités au sommet de Toyako, au Japon, pour, semble-t-il, examiner la question de l'aide au développement de l'Afrique, sans résultat. On a plutôt droit, de part et d'autre, aux mêmes récriminations. Pour les Africains, le G8 ne tient pas ses promesses en matière d'aide. Quant au G8, l'Afrique n'est pas assez transparente pour mériter cette aide. Cercle vicieux.¹⁴

De toute évidence la théorie voulant que l'aide au développement favorise les pauvres n'est pas fondée. Bien que les dirigeants occidentaux continuent d'affirmer que le système d'aide profite aux démunis, la réalité dément cette prétention. C'est sans doute de la Banque mondiale elle-même qu'est venue la dénonciation la plus dévastatrice des conséquences néfastes de l'exode des cerveaux, plutôt de l'immigration choisie sur les populations pauvres.

L'appauvrissement défie toute imagination. Fallait-il blâmer l'industrie de l'aide ? sur cette question lamentable, répond le prix Nobel d'économie Joseph Stiglitz, et chef des conseillers économiques à Washington comme suit :

« Une variation sur ce thème consiste à faire porter le blâme de l'échec à la corruption et à la spéculation incessantes, et ce, sans reconnaître le rôle des guerres éclair institutionnelles dans

¹⁴ Gaston-Jonas KOUVIBIDILA, « la fuite des cerveaux africains, le drame d'un continent réservoir », p.9, Edition L'harmattan 2009.

la destruction des anciennes normes sociales qui n'étaient pas remplacées et donc dans la levée des derniers obstacles à une hausse des niveaux de corruption représentant une menace pour la société. C'est comme se servir d'un lance-flammes pour brûler une vieille couche de peinture dans la maison et se plaindre ensuite que l'on n'a pas pu terminer notre travail parce que la maison a brûlé ». ¹⁵ De toute évidence, il est maintenant incontestable que l'aide au développement possède une grande propension à la nuisance. Même si son intention était de soulager la souffrance, l'aide a préparé le terrain pour une escalade des calamités. Sur ce propos Bertolt Brecht a écrit :

« Si les gens étaient des requins, la chose la plus importante serait l'éducation morale des petits poissons. On leur apprendrait qu'il n'ya rien de plus noble et de plus beau que le sacrifice de soi, qu'ils doivent croire et faire confiance aux requins qui décident de leur avenir. Les petits poissons devraient comprendre que leur avenir sera garanti seulement s'ils apprennent à obéir. En ce qui suit nous abordons la question de l'aide au développement et son rapport avec l'exode des cerveaux africains pour clore avec ses conséquences.

A- L'exode des cerveaux et l'aide au développement : donner et prendre des jumeaux inséparables

La première des choses qu'il faut savoir c'est que l'aide publique a créé et consolidé des milliers et des milliers d'institutions. Cependant les modèles varient d'un pays à l'autre. En effet, au milieu des 1990, le nombre d'organisation ayant plus ou moins un statut d'organisme à but non lucratif qui prétendent s'attaquer aux problèmes du Sud et de l'Est à dépasser les 2500. Plusieurs organismes ont accumulé les tâches et font penser à des grands magasins, tandis que d'autres sont spécialisés. Parmi les sous-traitants placés au milieu des chaînes d'aide et classés selon les domaines d'action spécifiques on peut citer :

- ***Les institutions de gestion de bourses*** : leur principale mission est l'intermédiation au nom des institutions de formation supérieures, surtout les universités. Jusqu'au début des années 1980, les programmes publics de bourses accordaient une importance particulière à cette activité, alors qu'il était devenu

¹⁵ David SOGG, « Les mirages de l'aide internationale quand le calcul emporte sur la solidarité », Edition ENJEUX PLANETE, 2003, p.24.

clair que l'éducation supérieure et la main d'œuvre qualifiée qui en découlait pouvaient apporter des bénéfices importants aux économies du Nord.

- ***Les institutions de soutien et de formation technique :*** Aujourd'hui, la majeure partie de la demande pour des formations spécialisées est comblée par l'offre croissante des pays de Sud et de l'Est, mais les programmes du Nord qui visent les spécialistes des pays à faible revenu se poursuivent. Ici les activités clé sont des formations de durées variées au sein d'universités déjà existantes ou d'instituts créés spécialement autour des disciplines liées au développement.
- ***Les institutions pour la recherche et la diffusion :*** Elles forment les professionnels des pays à faible revenu. Les facultés universitaires ou les unités spéciales en agriculture, en santé et en sciences sociales, obtiennent régulièrement des contrats d'aide. Certains instituts reçoivent le mandat d'organiser ou de soutenir directement des projets et obtiennent des fonds pour le faire. D'autres jouent un rôle primordial sur le plan de la recherche et de leur expertise-conseil dans le domaine de la politique économique. Les projets conjoints avec les institutions du Sud sont populaires au point qu'il existe une vive concurrence entre les modules universitaires du Nord qui rivalisent avec leurs homologues dans les endroits comme l'Afrique du Sud. La publication et l'apprentissage à distance se sont intensifiés consécutivement à la réduction, à l'échelle planétaire, du coût des communications.

Cette section a présenté les principaux types d'organismes d'aide et a montré comment leur place dans la chaîne d'aide détermine qui les possède, qui les contrôle et ce qu'elles font.

B- La débâcle :

« Les pauvres se plaignent. Ils le font toujours. Mais ce n'est que bavardes. Notre système apporte des récompenses à tous, du moins à tous ceux qui comptent. »

Au gré des modes, l'on passe de l'afro-pessimiste à l'afro-optimisme sans considérer qu'en Afrique comme ailleurs, il n'est guère de vérités définitives : il n'y a que des semi-vérités aux nuances infinies. S'en tenir de façon constante à l'afro-réalisme semblerait donc plus raisonnable. ¹⁶ Il suffit d'observer ce qui se passe dans les pays en voie de développement pour constater que la fuite des cerveaux y fait monter en flèche la misère, met en péril des secteurs vitaux comme la santé, l'éducation et fait obstacle à toute tentative de survie aux pays du Sud. En effet, rendre compte du cheminement parfois méandreux du développement en terre africaine et, citer à la fois les conséquences de l'exode des cerveaux, plus encore, le faire en moins de 20 petites pages, cela tient de l'exploit.

Perte de compétences, d'idées et d'innovation, pertes d'investissements dans l'éducation et perte des recettes fiscales, et peut-être plus important encore, perte de services cruciaux dans les secteurs de la santé et de l'éducation d'une part. d'autres part, l'exode des cerveaux fait aussi peser d'autres sur les pays d'origine, avec notamment des effets sociaux à la source d'inégalités régionales, qui mettent à rude épreuve les familles et les rôles dévolus à chaque sexe, qui nuisent aux enfants et à leur scolarité, ce qui augmente la criminalité.¹⁷

Selon des études menées par un groupe de chercheurs canadiens et publié le 25 Novembre dans le *British Medical Journal*, neuf pays d'Afrique subsaharienne, à savoir l'Éthiopie, le Kenya, le Malawi, le Nigeria, l'Afrique du Sud, l'Ouganda, la Tanzanie, la Zambie et le Zimbabwe, perdent chaque année deux milliards de dollars à cause de l'émigration des médecins et personnels de santé qu'ils ont formés. Et donc, le constat est simple, l'exode des médecins africains représente une perte sèche de plusieurs milliards de dollars pour le continent. Une partie colossale de perte touche particulièrement le secteur de la santé. Certes, les hôpitaux du continent noir se sont vidés, pour remplir ceux du vieux continent. Les Européens en tirent outrageusement profit, car le bénéfice est double : ils font des économies à la fois sur la formation et sur les salaires.

¹⁶ LLIEUTE Antoine, « le décollage économique de l'Afrique », mythe ou réalité ? Forum du Futur-École militaire 16 Octobre 200 POU 4.

¹⁷ OCDE (2008), « la fuite des cerveaux et ses effets sociaux négatifs : quand les pays d'origine en souffrent-ils ? », dans la cohérence des politiques au service du développement 2007 : Migration et pays en développement, Editions OCDE.

Nous avons essayé tout en long de cette partie de répondre à ces trois questions : qui s'enfuit ? Pourquoi ? Où ? Et quelles sont les conséquences de cette fuite. La deuxième se penchera sur d'autres questions : qui accueillir ? Et combien accueillir ?

II- politiques migratoires : Qui accueillir, combien accueillir ?

Selon les termes de l'OIM, la politique migratoire peut être définie comme étant « *les principes généraux par lesquels un gouvernement est guidé dans sa gestion des migrations* », et considère cette gestion comme un « *terme englobant les nombreuses fonctions gouvernementales induites par un système national de gestion méthodique et humaine des migrations transfrontalières, en particulier l'administration de l'entrée et de la présence d'étrangers sur le territoire national et la protection des réfugiés et de tout type de personnes étrangères nécessitant une protection. Ce terme se réfère à une approche planifiée de l'élaboration d'une réponse politique, législative et administrative aux défis posés par les migrations* ».

Cette définition, assez généraliste, indique que la politique migratoire est l'instrument de gestion des étrangers (**et non pas des immigrés**). Le terme *politique migratoire* fait donc référence à l'ensemble des actions des autorités publiques d'un pays en matière de gestion des individus n'ayant pas la nationalité de ce pays et qui sont soit présents sur son sol, soit désireux de s'y rendre¹⁸. En d'autres termes, une politique migratoire, désigne l'ensemble des dispositions législatives et administratives relatives aux allers et venues des étrangers sur le territoire national, sans oublier bien entendu, les dispositions spécifiques aux conditions de vie des résidents étrangers temporaires ou permanents.

En effet, les politiques migratoires des grands pays démocratiques ne sont pas définies une fois pour toutes. Elles font l'objet de débats réguliers et s'adaptent aux évolutions économiques, sociales et géopolitiques. La question des dites politiques est aujourd'hui

¹⁸ Matthieu Boussichas. POLITIQUES MIGRATOIRES ET DEVELOPPEMENT : OPTI-MISER LES EFFETS DE L'EMIGRATION. Economies et Finances. Université d'Auvergne- Clermont-Ferrand I, 2009. Français. <tel-00965153>, p.35.

complexe et controversée, suscite souvent des réactions irrationnelles. Et afin de traiter cette question de façon sereine et constructive, il faut impérativement laisser de côté, l'idéologie.

Il va sans dire que le débat sur l'immigration en Europe, et plus particulièrement en France est lié le plus souvent à la question d'intégration des immigrés dans les sociétés d'accueil. Inévitablement, une question très importante se pose : quelle est la différence entre un immigré et un étranger ?

Il y a tendance dans le langage commun à confondre entre la notion « **d'immigré** » et celle « **d'étranger** ». En France, le Haut Conseil à l'Intégration¹⁹ donne de l'immigré la définition suivante : « Il s'agit d'une personne née étrangère à l'étranger et entrée en France en cette qualité en vue de s'établir sur le territoire français de façon durable. Un immigré peut donc être français s'il a acquis **la nationalité française** après son entrée en France par naturalisation, par mariage ou par filiation. A l'inverse un étranger né en France ne sera pas considéré comme immigré »²⁰. Comme tout autre pays, la France, doit pouvoir choisir si elle veut désormais, ou non laisser entrer des personnes étrangères sur son territoire. A condition que ceci soit fait dans le respect du droit international mais avec fermeté et avec clarté.

Or, tout ne tourne pas rond en France. Car –de toutes les démocraties occidentales, la France est la seule dont la vie politique soit empoisonnée, depuis une dizaine d'années, par un parti d'extrême droite spécialisé dans la diabolisation des immigrés²¹.

A vrai dire, l'Europe qui en tire outrageusement profit, a toujours besoin d'émigration. beaucoup d'experts estiment que le seul moyen de maintenir la croissance de la population française serait de faire appel aux étrangers. Selon les termes de Tariq Ramadan²², l'immigration est une aubaine pour les pays occidentaux. Avec une population vieillissante (d'ici 2050, un tiers des européens auront plus de 65 ans) et un taux de natalité relativement

¹⁹ Le Haut Conseil à l'Intégration, a été créé en 1989. Il est composé de vingt membres au maximum choisis par décret du président de la République. Cet organisme est présidé depuis 2008 par M Patrick Gaubert et il a la charge d'élaborer un rapport annuel et d'émettre des avis consultatifs à la demande du gouvernement sur l'intégration des résidents étrangers ou d'origine étrangère. Depuis 2004 il est assisté de l'Observatoire des statistiques de l'immigration et de l'intégration.

²⁰ (<http://www.hci.gouv.fr>).

²¹ EMMANUEL TODD, « le destin des immigrés : assimilation et ségrégation dans les démocraties occidentales », Editions du SEUIL, 27, rue Jacob, Paris V Je, octobre 1994, p.9.

²² Tariq Ramadan, professeur à l'université d'oxford

bas, les pays industrialisés doivent faire face à de nouvelles contraintes. C'est ainsi que, les statistiques montrent que la situation démographique en France est en train de changer, est que dans les années à venir, le pays aura une population active réduite, et une population en âge de la retraite en hausse. En effet, l'évolution de la pyramide des âges n'est pas sans conséquence puisqu'elle engendre des besoins de santé accrus alors que le personnel de santé, déjà insuffisant au départ, vieillit et souffre, lui aussi, du temps qui passe.²³ Plus encore, Nombreux sont ceux qui considèrent que même la France avec son taux de natalité (1,98 enfants par femme) supérieur à la moyenne européenne (1,4) ne pourrait, sans l'apport des étrangers, garantir le renouvellement des générations.²⁴ Cependant, il y' a déjà une tendance en Europe à fermer les frontières pour les migrants qui ont quitté leurs pays poussés par la misère ou les guerres pour mettre en œuvre **une immigration choisie** à la place d'une **immigration choisie. (1).**

II-1- D'une immigration subie à une immigration choisie

« A l'immigration subie, je préfère l'immigration choisie ».

Nicolas Sarkozy

« Fini l'époque du nègre musclé avec belles dents ; aujourd'hui, il veut du nègre diplômé intelligent. » .Le refrain si dessus, est tiré du « tube » du groupe de reggae burkinabé, *Zedess*, intitulé « *Un Hongrois chez les Gaulois* », renvoie à un débat économique et politique très sérieux et incarne, en effet, un humour mordant la politique d'immigration choisie de Nicolas Sarkozy, quand il a été ministre français de l'Intérieur pour devenir chef d'Etat par la suite.

Selon le journal *Fraternité matin* d'Abidjan, « la traite négrière sélectionnait le physique, puisqu'elle fondait la prospérité des nations esclavagistes sur la force des bras : plus de muscles et moins de cerveau. L'immigration, vue de l'Hexagone [et des autres pays riches, ndlr], en ce début de troisième millénaire, prend les mêmes critères et ne fait que les inverser : plus de cerveau, moins de muscles. Aux valides physiques succèdent les valides

²³ Harmony Vander Straeten, « la fuite des cerveaux : un enjeu nord sud ? Illustration de cas : les systèmes de santé », 2009, p.10, téléchargé depuis le site : www.sireas.be.

²⁴ Nicoleta Atanasiu, « La politique Sarkozyenne d'immigration, Harmonie ou contradiction avec la politique européenne ? », Institut for litteratur, områdestudier og europeiske språk Det humanistiske fakultet Universitetet i Oslo, 2010, høstsemesteret. P. 5.

intellectuels.²⁵ Pour illustrer cette idée, Nicolas Sarkozy a estimé lors cérémonie de naturalisation, le 11 mars 2008 à Toulon, qu'il trouve qu' « Il n'est pas anormal que la société française fasse venir ceux et celles dont elle a besoin ».²⁶

De ce fait, une série de questions se pose : la politique d'immigration choisie, appelée encore la politique Sarkozyenne, n'est-elle pas en contradiction avec le préambule de la Constitution française et de la Convention européenne des Droits de l'Homme ? Qu'en est-il de la politique migratoire au sein de l'union européenne ? Est-elle en harmonie avec celle adoptée en France puisqu'il va sans dire qu'il n'est plus possible d'envisager la gestion des migrations unilatéralement et indépendamment des autres Etats membres de l'union européenne. Les politiques de fermetures absolues des frontières conduites au nom du réalisme, dont la nécessité est de sauvegarder l'emploi, l'identité nationale et culturelle, ne sont pas au contraire profondément irréalistes à partir du moment où elles nient une réalité concrète et constante qui découle de l'histoire : celle de l'existence et la persistance des migrations ? L'économie européenne, et plus précisément celle de la France n'est-elle pas dépendante des immigrants ?

A- l'immigration choisie : que peut-on y comprendre ?

Face à la misère qui frappe une bonne partie des habitants des pays en développement, dont les pays africains sont nombreux, l'immigration choisie ne fait que montrer clairement, l'indifférence et l'insolence des dirigeants des pays qu'ils l'adoptent et la choisissent comme une politique migratoire en ce qu'elle constitue, sans nulle doute, une sorte de pillage des ressources humaines du continent noir, d'autant plus qu'elle est considérée, après plusieurs analyses, comme une source de retard dans l'instauration et la mise en place d'un véritable développement économique et social dans cette partie du monde. Ceci rend, bien entendu, l'immigration choisie, une pratique condamnable moralement et économiquement parlant. A dire vrai, plusieurs experts déplorent vivement l'immigration sélective. Ils n'hésitent pas à parler de « *la faillite du système* ». Selon ces derniers, les pays industrialisés qui font recours à ce genre d'immigration commettent une erreur fatale.

²⁵ *Fraternité Matin*, in *Courrier international* n° 863 du 16 au 23 mai 2007, p. 27.

²⁶ (www.20minutes.fr, Editions, du 11.03.2008).

L'immigration choisie, selon eux est un risque à double tranchant : tout d'abord ils privent les pays en développement concernés de leurs richesses humaines mises en valeur par l'éducation et la formation, indispensables à l'évolution économique et sociale de ces pays. Ensuite, ils négligent la mise en valeur de la richesse humaine de leur propre pays, du fait qu'ils n'investissent pas suffisamment dans les secteurs de l'enseignement supérieur, de la formation et de la recherche. Ainsi et de ce fait, ils mettent en danger l'avenir de l'évolution économique et sociale de leur propre pays. C'est pourquoi, il nous paraît qu'il serait judicieux et raisonnable, au lieu de nier le phénomène migratoire, de le gérer au mieux des intérêts concernés : c'est dire, ceux des Etats d'origine et d'accueil sans négliger à la fois les intérêts des migrants eux-mêmes. Ces derniers sont les premières victimes de toute politique migratoire irrationnelle.

B- Le droit international : entre « frontière fermés » et « frontières ouvertes » un pouvoir discrétionnaire illimité

Le droit de quitter tout pays y compris le sien est reconnu par le droit international lui-même, cependant ce principe n'est pas exempt de toute ambiguïté. En lisant entre les lignes, on peut en déduire fort absolument que ce principe est caractérisé comme tout autre règle juridique par un grand degré de généralité et d'abstraction. A ce stade, on est droit de se demander ainsi : si le droit de « quitter tout pays » est bien reconnu, qu'en est-il du droit « d'entrer » ?

En effet, le constat est simple, cette règle de droit international accorde aux Etats un pouvoir discrétionnaire très élargi en ce sens qu'ils leur laisse la liberté d'autoriser l'accès à leur territoire-sous la réserve, notable, qu'une ouverture absolue des frontières est refusée dans la mesure où cette ouverture conduirait à des flux migratoires très importants ce qui mettra en péril les acquis socioéconomiques des pays d'immigration. On peut constater ainsi, qu'il existe un décalage permanent entre le droit et la réalité. Ceci donne à ces pays des pouvoirs extrêmement étendus en adoptant des politiques migratoires à leur guise tout en favorisant leurs propres intérêts au détriment de ceux des pays d'origine.

L'option « **frontière fermées** » est rejetée, il reste aujourd'hui deux options possibles : la première à l'opposé, se veut « **frontières ouvertes** ». Elle est intellectuellement séduisante.

Elle prend acte du mouvement, dans une logique libérale, et ne voit pas de justification ethnique à l'interdiction de s'installer là où l'on souhaite vivre.²⁷

II-2- L'Union Européenne : vers une uniformisation des politiques migratoires ?

Dans les pays hôtes, un modèle de politique migratoire semble aujourd'hui être émergent voire, uniforme puisqu'il repose toujours sur quatre modalités qui sont similaire à savoir :

- ✓ L'accueil des travailleurs peu qualifiés de façon temporaire et encadrée ;
- ✓ Facilitation de l'immigration hautement qualifiée ;
- ✓ Limitation du regroupement familial ;
- ✓ La lutte contre les migrations clandestines ;

Cependant, chaque pays envisage ses propres moyens dont le dessein d'appréhender ces quatre modalités que nous venons de citer. Ceci ne peut que remettre en cause dès une première lecture les chances de toute tentative d'uniformisation. Selon l'**OIM**, le monde compterait soit **15 à 20%** du total des migrants internationaux, dont presque **40 millions** sont des migrants illégaux, d'où **200000** clandestins émigreraient illégalement chaque année venant de l'Afrique du Nord vers le sud de l'Europe, ce qui constitue une grande pression migratoire pour cette région de façon particulière. Sans oublier une autre vague d'immigration illégale venant cette fois-ci de l'Amérique latine dont l'Espagne fut le premier foyer de clandestins. En effet, malgré l'accroissement des contrôles aux frontières et de la répression, plusieurs pays comme l'Italie, l'Espagne et la Grèce ne sont pas parvenus à juguler le phénomène. Certes, plusieurs de régularisations ont été procédé à ce niveau mais en vain. Certains gouvernements ont pu être amenés à fermer les yeux sur ce genre de migrations car ils ont constaté que d'un point de vue purement économique, une telle immigration peut apparaître sous-optimal du fait que ce type d'immigration permet vraisemblablement d'accroître la flexibilité du marché du travail, abaisser la masse salariale et ainsi constituer un gain de compétitivité pour les secteurs qui y ont recours.

Il va sans dire que seule l'immigration qualifiée est privilégiée au sein de l'Union européenne. On peut parler désormais, d'une concurrence accrue qui se développe pour attirer le maximum possible les migrants très qualifiés. La France semble quelque peu en retrait en

²⁷ Jean-Yves Carlier, « Idées et perspectives pour une politique migratoires humaine et réaliste en Belgique, dans l'Europe de demain », p.3.

n'adoptant que quelques mesures sporadiques d'assouplissement des conditions d'immigration des qualifiés à l'inverse de ses partenaires européens qui se montrent plus entreprenants. Il s'agit bien entendu, d'une politique migratoire jugée « indéterminée », toujours hostile entre « immigration qualifiée/non qualifiée », ce qui traduit une véritable instabilité de son cadre législatif et incarne évidemment une certaine crispation et une frustration de la société française à l'égard de ces questions.

A l'initiative de l'industrie d'outre-Rhin, l'Allemagne met en place en 2000 un programme de travail temporaire avantageux (20000 visas) pour combler le déficit de main-d'œuvre dans les nouvelles technologies de l'information (les besoins sont évalués alors à 75000 immédiatement en 2000, et peut-être 250000 d'ici 2010).

En somme, il est bien clair qu'en Europe, les chantiers politiques en matière de migration sont actuellement orientés vers la lutte contre l'immigration clandestine mais existe-il une harmonisation des politiques migratoires au sein de l'union Européenne ? Peut-on parler d'une vraie unification et uniformisation ? Existe-il une coopération entre l'ensemble des pays de l'Union ? Qu'en est-il de la coopération avec les pays d'origine ? Peut-on parler d'un Co-développement ?

A- La paralysie de l'unification des politiques migratoires au sein de l'UE : la souveraineté des Etats membres s'impose

Si je supprime les portes intérieures entre les pièces d'une maison commune, je me soucie de l'accès par les portes extérieures de la maison commune. Telle est la logique qui règne dans l'UE. C'est dire que, les Etats membres doivent se préoccuper en commun contrôle des frontières **extérieures** une fois les contrôles aux frontières **intérieures** supprimés.

C'est la logique même de l'intégration européenne. Sur ce point là, deux accords récents ont tenté de statuer. D'abord **les accords de Schengen**, mis en œuvre en 1995 et, ensuite, **le traité d'Amsterdam**, signé le 2 octobre 1998, par les quinze États membres de l'Union européenne de l'époque.

C'est au Luxembourg, à Schengen, qu'est signé l'accord qui prévoyait la suppression des contrôles systématiques aux frontières entre la France, le Benelux et l'Allemagne et ce en 1985 mais ce n'est qu'en 1990 qu'il s'est ratifiée sa convention d'application quelques années

plus tard, après l'installation du système informatique SIS (Système d'information Schengen), les accords de Schengen ont vu le jour et entrèrent en application dès 1995 dans sept États. Aujourd'hui, 25 pays européens font partie de l'espace dit Schengen, y compris la Norvège, l'Islande et la Suisse qui sont y associés par un accord de coopération avec les pays signataires de la convention même s'ils sont extérieurs de l'UE.

En effet, la réussite de cet accord dépendait de l'efficacité des dispositifs nationaux de contrôle par les États qui ont une frontière extérieure avec un pays non-membre. C'est pour cela une collaboration fut instaurée et renforcée des polices et des justices des États concernés.

Et par la logique des choses, chaque politique migratoire menée par chaque État engage sa responsabilité non seulement à l'égard de sa propre opinion publique, mais également à l'égard de ses partenaires européens signataires de l'accord.

Quant à l'Acte unique qui a été signé le **17 Février 1986**, n'évoque cependant qu'avec précaution les questions d'immigration tout en rappelant la volonté des États de coopérer dans différents domaines, comme les conditions d'entrée, de circulation et de séjour des ressortissants des pays tiers. Il est à signaler que cet Acte ne remet pas en cause le principe de la coopération intergouvernementale, mais incite sur le fait qu'aucune des ses dispositions ne peut affecter le droit des États membres de prendre toutes les mesures jugées nécessaires.

Aujourd'hui, et face à la convergence associée des besoins futurs avérés en main d'œuvre, l'Europe et plus précisément, l'UE, la nécessité de la construction d'une politique migratoire à l'échelle régionale s'impose avec force surtout devant la fragmentation décisionnelle en matière de migration. Cependant, l'absence d'harmonisation des politiques migratoires en Europe s'accorde mal avec la quasi-suppression des contrôles aux frontières intérieures de l'Union.

Il va de soit que le contrôle commun des frontières extérieures n'est plus une simple conséquence de la suppression des contrôles aux frontières intérieures, il en devient une condition.²⁸ La cour a dit très clairement que les contrôles d'identité aux frontières intérieures seront permis aussi longtemps qu'il n'y aura pas de politique migratoire commune, faisant de cette politique une condition de ce qui semblait pouvoir être un acquis : la pleine réalisation

²⁸ Jean-Yves Carlier, « Idées et perspectives pour une politique migratoires humaine et réaliste en Belgique, dans l'Europe de demain », p.7.

du marché interne. Il y'a là un paradoxe : la politique migratoire commune, dont les Etats ne voulaient pas afin de sauvegarder leur **souveraineté nationale**, devient le moyen de retarder la mise en œuvre d'une liberté totale de circulation au sein de l'Union.²⁹

B- Vers un Co-développement Nord-sud : un brain-grain ?

Toute politique migratoire doit être conduite dans un esprit d'ouverture. Car si elle intéresse les Etats d'accueils elle intéresse les Etats d'origine aussi sur un pied d'égalité. Pour qu'elle soit bénéfique aux deux parties, La coordination de la gestion des flux migratoires Sud-Nord doit impérativement prendre en compte les intérêts de chacune. Or, l'intérêt des pays se Sud serait soit de limiter la fuite des cerveaux, soit de promouvoir le retour de ses travailleurs qualifiés. C'est dans ce dessein, qu'il y'avait eu des négociations Sud-Nord aux sommets euro-méditerranéens ou UE-Afrique. Bien que conscients de l'intérêt de cette coordination, les pays de l'UE peinent à s'entendre sur un projet commun.

La notion de coordination entre pays sources et pays hôtes dans la gestion de ces flux est souvent restreinte à celle de coordination de l'action de contrôle des frontières comme c'est le cas entre l'UE et le Maroc, ou à l'installation par les pays hôtes de centres de rétention pour « **migrants non désirés** » dans les pays de transit (également le cas du Maroc).³⁰

A vrai dire, les dites négociations sont qualifiées compliquées, au fait qu'il n'existe pas un terrain d'entente entre les pays concernés. Se qui met en péril la réalisation d'une vrai entente se sont bien entendu, les conflits d'intérêts. Face aux propositions des pays européens les Etats du continent noir s'estiment toujours lésés. Il s'agit, en effet, dans la plupart des temps de l'apanage des pays du Nord qui s'apparente le plus souvent à un renforcement des contrôles avec un accroissement des restrictions à l'immigration excepté pour les travailleurs dont les pays hôtes ont besoin.

Lors de la conférence euro-africaine sur les migrations de Rabat en juillet **2006**, des négociations ont été entamées et quelques substantielles avancées ont été constatées .l'Union européenne a pris l'initiative de proposer aux Etats africains une plus grande implication des

²⁹ Ibid.

³⁰ Matthieu Boussichas. POLITIQUES MIGRATOIRES ET DEVELOPPEMENT : OPTI-MISER LES EFFETS DE L'EMIGRATION. Economies et Finances. Université d'Auvergne- Clermont-Ferrand I, 2009. Français. <tel-00965153>, p.139.

pays source dans la lutte contre les migrations illégales (en préconisant la création de postes-frontières communs, l'amélioration de la réadmission des étrangers expulsés hors d'Europe, ou encore la promotion des retours volontaires) tout en accroissant les possibilités de migrations légales, le Co-développement, et l'aide au développement. Ceci s'est déroulé lors de la deuxième conférence euro-africaine du 25 novembre 2008 sur la migration et le développement. Cependant, malgré l'adoption du programme dit « programme de coopération triennal (2009-2012) » par 27 pays africains et 27 pays européens, des points tangibles qui traduisent un vrai désaccord entre les deux continents sont constatés.

Il s'agit, évidemment, des interrogations portant notamment sur les moyens à mettre en œuvre pour associer la diminution souhaitée des effets négatifs de la fuite des cerveaux avec la volonté européenne de favoriser une « **immigration choisie** » privilégiant l'accueil de travailleurs hautement qualifiés.³¹ En effet, le rapport Nord-Sud est mouvant et complexe, dont l'énoncé ne peut que susciter la perplexité du juriste et peine à comprendre les logiques de conflits dont les enjeux sont multiples, ce qui nous laisse former un certain nombre de questions : peut-on parler d'un vrai brain-gain ? La fuite des cerveaux africains peu avoir dans son ensemble des effets positifs sur le continent noir ?

Devant l'importance des besoins, notamment dans le secteur médical, on ne peut guère parler d'un brain-gain. Bien que la capacité d'absorption du Cameroun en compétences humaines puisse être relativement faible, il apparaît raisonnable de faire l'hypothèse que le simple accroissement des montants d'aide au développement peine à compenser les pertes dues à la fuite des cerveaux. Cette hypothèse implique que l'aide prenne la forme de partenariats renforcés dans des domaines directement affectés par les migrations comme dans celui de la santé et de l'éducation.

Conclusion

Comment s'en sortir ? Fallait-il lâcher le programme du développement une fois pour toute ? Il suffit d'observer ce qui se passe en Afrique pour en déduire que le capital humain n'a jamais été considéré comme un précieux capital. Au lieu de traiter les ressources humaines comme étant la plus grande richesse du continent, voir son vrai trésor, malheureusement c'est le contraire qui se produit dans la majorité des pays africains qui les offrent sur un plat d'or

³¹ Ibid.

aux pays industrialisés, en favorisant , directement ou indirectement, le départ des cerveaux vers les pays riches, plutôt que de les en empêcher.

En effet, le terme «**développement**» reste des nos jours obscur et ambigu. Pourquoi la plupart des pays du Tiers Monde n'ont-ils pas encore profité de ce développement qui leur a été promis depuis 50 ans ? Que faut-il faire afin d'éviter l'accroissement de la misère humaine dans ces pays ?

Il va falloir, peut être, abandonner le rêve abstrait du développement pour se concentrer sur des politiques plus pragmatiques, telles que la stabilisation démographique, l'approvisionnement dans des secteurs vitaux comme l'éducation, et la santé. Ceci accroitra sans doute l'exode des cerveaux et créera un mouvement inverse .Car, le développement est un mythe. Ce n'est qu'un autre visage de l'occidentalisation forcée du monde : tel est le but de cette analyse vigoureusement critique. Dans une économie mondialisée, il n'y a pas de place pour une théorie spécifique relative au Sud, même si, pour donner le change, on est entré dans l'ère des développements «à particule», tels que «autocentré», «participatif», «intégré», «durable» etc. L'une des conditions parmi les plus importantes et condition préalable pour que les propositions présentées dans cet article portent pleinement leurs fruits est la suivante: les pays africains ont besoin d'hommes politiques intègres, indépendants de tout clan, de toute tribu, de tout lobby, de tout cartel et de toute puissance étrangère.

Ils ont besoin d'hommes politiques qui aient des ambitions pour leur pays et qui soient au service de leur pays. Autrement dit, les pays africains ont besoin d'hommes de bonne volonté, mais ils ont besoin aussi et surtout de véritables hommes politiques dignes de leurs fonctions.³²

Malheureusement, les dirigeants des pays africains sont aveuglés par le pouvoir corrosif et enivrés par l'argent public, assèment des contrevérités sur les résultats de leur gestion, tous les analystes du monde s'accordent à dire que l'Afrique est en train d'exporter non seulement ses richesses naturelles mais aussi sa matière grise. La démocratie et la bonne gouvernance sont devenues à présent les passages obligés des pays en développement. Les nombreuses expériences réussies ou ratées dans les pays du Sud depuis un demi-siècle permettent de dégager quelques lignes directrices qui s'y rapportent: à la fois plus et moins d'Etat, un


³² Elie Sadigh, « Afrique, Le continent pillé : Atouts, handicaps, perspectives et propositions », p .14, L'Harmattan, 2009


engagement ferme des élites dirigeantes dans le développement, une bonne articulation entre l'agriculture, l'industrie les infrastructures et le commerce extérieur. Mais le combat contre **la corruption** est rendu difficile par les mauvais exemples donnés par les pays Occidentaux.


La corruption est une maladie qui ronge les pays africains car elle décourage les initiatives, les bonnes volontés, les entrepreneurs, les investisseurs, etc. Nous distinguerons deux sortes de corruptions: la corruption organisée et la corruption tacite. La corruption organisée est mise en place par les dirigeants à leur propre profit (par les dirigeants qui n'ont pas les qualités requises). Elle peut être combattue par la prise de conscience de tous. La corruption tacite est une conséquence de la corruption organisée et de la répartition injuste. Elle n'existera plus lorsqu'aura disparu la corruption organisée et lorsqu'aura été établie la répartition juste.³³


Enfin, les experts qui parlent des pauvres devraient parler avec les pauvres qui peuvent leur dire qu'engager un débat sur le retour des cerveaux africains semble être aujourd'hui un pari risqué. A la lumière des données socioéconomiques et les évolutions politiques récentes en Afrique, les difficultés que connaît le continent, ne peu qu'inciter les africains à s'expatrier, et ne peut par conséquent, envisager un appel à leur retour.

Références :


 **Anne Bernard-Grouteau**, « *la fuite des cerveaux : exil forcé ou doré ?* », Edition ellipses.

 **BOHDAN JALOWIECKI ET GRZEGORZ JERZY GORZELAK**, « *La fuite des cerveaux, le gain de cerveaux et la mobilité: théories et modèles prospectifs* », Vol. XXIX, No. 3, 2004


 **David SOGG**, « *Les mirages de l'aide internationale quand le calcul emporte sur la solidarité* », Edition ENJEUX PLANETE, 2003, p.24


 **Elie Sadigh**, « *Afrique, Le continent pillé : Atouts, handicaps, perspectives et propositions* », L'Harmattan, 2009.


³³ Ibid.


 **EMMANUEL TODD**, « *le destin des immigrés : assimilation et ségrégation dans les démocraties occidentales* », Editions du SEUIL, 27, rue Jacob, Paris V Je, octobre 1 994, p.9


GAILLARD, A-M., GAILLARD J, « *Les enjeux des migrations scientifiques internationales : de la quête du savoir à la circulation des compétences* ». Paris : Harmattan, 1999

 **Gaston-Jonas KOUVIBIDILA**, « *la fuite des cerveaux africains, le drame d'un continent réservoir* », Edition L'Harmattan p.15.

 **JOHN MADELEY**, « *le commerce de la faim, la sécurité alimentaire sacrifiée à l'autel du libre-échange* », Edition, Enjeux Planète, une collection mondiale pour une autre mondialisation, 2002, p.17.

 **Jean-Yves Carlier**, « *Idées et perspectives pour une politique migratoires humaine et réaliste en Belgique, dans l'Europe de demain* », p.7.

 **Ibrahima Amadou Dia**, « *Déterminants, enjeux et perceptions des migrations scientifiques internationales africaines: le cas du Sénégal* », page 143, Stichproben. Wiener Zeitschrift für kritische Afrikastudien Nr. 8/2005, 5. Jg

 **Cecily Defoort**. **MIGRATIONS QUALIFIEES ET CAPITAL HUMAIN : NOUVEAUX ENSEIGNEMENTS TIRES D'UNE BASE DE DONNEES EN PANEL**. Economies et Finances. Université du Droit et de la Santé - Lille II, 2007. Français. <tel-00192325>